

4. Aider à l'échange de connaissances et de matériel en vue de la fabrication de tous les genres d'appareils de prothèse.

Un chapitre complet est consacré au détail du programme que l'UNESCO avait été chargé d'entreprendre à ce moment-là. Il existe un fonds considérable de savoir et d'expérience où nous pourrions puiser des connaissances pour les appliquer aux problèmes canadiens.

La réadaptation se présente sous plusieurs aspects. Il y a d'abord la réadaptation des jeunes gens qui souffrent d'infirmités physiques, dont certaines sont congénitales, d'autres provenant de maladies et d'autres encore découlant d'accidents. J'ai connu deux ou trois jeunes gens mourant d'envie de se trouver un emploi qui aurait donné du sens à leur vie et leur aurait permis de se suffire à eux-mêmes. Je connais un endroit où, après bien des difficultés, on a réussi à trouver un emploi pour un jeune homme qui souffrait d'une grave infirmité, étant privé de l'usage de ses jambes et d'un bras. Il pouvait néanmoins s'asseoir à un bureau et remettre des cartes aux gens qui entraient dans un certain immeuble. Ce travail l'occupait pendant quelques heures chaque jour et a fait entrer dans sa triste vie solitaire un sentiment d'utilité et de bien-être.

Nous savons que les fonctionnaires de la Commission des accidents de travail s'intéressent vivement à des personnes comme les ouvriers agricoles, qui ne sont pas sous la protection de la Commission des accidents de travail. Bien des jeunes gens travaillant à la ferme ou à des entreprises rurales, qui n'ont pu bénéficier des services de la Commission des accidents de travail, devraient être admissibles à ce programme-ci, qui est indispensable. Nous savons qu'il y a bien des aveugles au Canada et nous faisons grand cas du magnifique travail qu'ont accompli, en vue d'améliorer leur sort, l'Institut national canadien pour les aveugles et d'autres organismes intéressés au bien-être et au bonheur de ces infirmes. Nous comprenons à quels problèmes se buttent ceux qui ont souffert de la tuberculose et qui sont obligés de restreindre leur activité physique. Nous savons tous aussi qu'il y a des personnes souffrant de maladies mentales.

Je n'oublierai jamais le cas d'un jeune, souffrant d'une maladie mentale, qui m'a été signalé. On avait assuré son entretien pendant un certain temps et on l'a par la suite amené sur une ferme où il a reçu toute l'affection dont il avait besoin et où on lui a confié de petites tâches à accomplir. Il a suffi de lui montrer une fois comment s'y prendre pour qu'il puisse continuer toute la journée. Un peu de prévenances, un peu d'égards et de souci pour son bien-être et aussi de la compréhension pour ses besoins ont réglé le problème de cet infortuné.

[M. Herridge.]

Depuis longtemps, le sujet m'intéresse, car le sort de ceux qui doivent ainsi traverser la vie me touche. Je crois que nous avons des obligations envers eux. A mon avis, le programme exige une collaboration étroite entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, d'une part, et entre ceux-ci et les organismes bénévoles, d'autre part, car, dans ce genre de travail, à elles seules les lois et les mesures gouvernementales ne sauraient réussir pleinement. Il faut l'appui et le concours des organismes bénévoles, des églises, des sociétés d'entraide et des autres associations, partout dans le pays, qui volontiers aideraient à réaliser le programme.

En troisième lieu, je demanderais au ministre d'éviter la parcimonie quand il s'agira de doter le programme de fonds; qu'il songe au chiffre de notre production, au chiffre des rentrées d'impôts et aux dépenses qui se font dans d'autres domaines. Il faudrait aussi faire appel aux citoyens pour que chacun donne selon ses moyens, et le gouvernement se doit de donner ici l'exemple.

Quand ce programme nous aura permis de réadapter les invalides, il faudra alors nous donner un programme de placement dont l'objet sera de fournir de l'emploi adapté à chaque cas particulier. Cela exigera la collaboration des organismes bénévoles et des particuliers qui s'intéressent au programme.

Je conclus en disant que si nous acceptons pleinement nos responsabilités en la matière, de concert avec les gouvernements provinciaux et municipaux, les organismes bénévoles et tous ceux qui professent de leur citoyenneté chrétienne, nous verrons que la mesure portera bonheur par le sentiment d'utilité et d'indépendance qu'elle infusera à ceux qui en sont actuellement dépourvus.

M. Smith (Lincoln): Monsieur le président, je ne veux pas faire un discours mais plutôt quelques remarques qui, je crois, pourraient être utiles au ministre. Pour commencer, disons que j'appuie la présente mesure de tout cœur. Ce programme, à mon sens, contribuera énormément au bien-être de ceux qui ont besoin de formation professionnelle. Pour un jeune homme ou une jeune femme qui ne sait plus où s'orienter, rien n'est plus encourageant que de se joindre à des étudiants ou à un groupe de personnes intéressées à ses problèmes. Ce programme ne devrait pas s'en tenir là; il faudrait aller plus loin et aider ces personnes à trouver de l'emploi une fois leur cours de formation terminé.

J'ai quelques remarques à faire sur une question qui m'a été signalée depuis deux ans au sujet des invalides. Je me souviens que sur le canal de Welland qui traverse ma circonscription, un grand nombre d'anciens combattants invalides étaient employés comme